



Rue de la Haute Garenne
42405 SAINT CHAMOND

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 21 JUIN 2022

La séance est ouverte à 18h .Le quorum est atteint : 12 membres votants présents à l'ouverture de la séance.

Membres présents en ouverture de séance :

Membres de droit :

- **Personnels d'encadrement de l'établissement :**

Mme GIRAUDEAU, Principale,
Mme MELLADO, Principale Adjointe
M. BALBIANI, Gestionnaire,
Mme MAYOU, Conseillère Principale d'éducation.

- **Représentants élus des collectivités territoriales et Personnalités qualifiées :**

M. DECLINE, Représentant de la commune

- **Représentants élus des personnels enseignants et d'éducation :**

- Mme BEAUQUIS, représentante élue des personnels enseignants,
- M. DE BAYLE, représentant élu des personnels enseignants,
- Mme PHILIS, représentante élue des personnels enseignants,

- **Représentants élus des personnels non enseignants :**

Aucun représentant des personnels non enseignants.

- **Représentants élus des Parents d'élèves :**

- Mme MERCIER, représentante élue des Parents d'élèves,
- M. PICHON, représentant élu des Parents d'élèves.

- **Représentants élus des Élèves :**

- BOUAZIZ Noé, représentant élu des élèves.
- ARKAT Hamza, représentant élu des élèves.

Membres absents et excusés en ouverture de séance :

- Mme CALACIURA, Représentante du conseil départemental
- M. REYNAUD, élu représentant la collectivité de rattachement
- Mme DUPONT, représentante élue des Parents d'élèves
- Mme RENAUD, représentante élue des Parents d'élèves

Madame la Principale, Présidente du conseil d'administration constate la satisfaction du quorum et elle remercie les membres du conseil d'administration de leur participation.

Madame PHILIS, représentante élue des personnels enseignants, est secrétaire de séance.

En référence à la convocation transmise aux membres, l'ordre du jour soumis au vote est modifié :

Ajout aux points du jour sur la partie financière le point II - 5.DBM.

Fonctionnement des instances

Adoption de l'ordre du jour

Approbation du Compte rendu du CA du 29/03/2022

I. Action éducative et pédagogique

1. Préparation de la Rentrée 2022 :

- DHG – Présentation de la structure prévisionnelle ajustée des effectifs connus
- Incidences sur la gestion des postes des personnels enseignants (VOIR DOCUMENTS ANNEXES)
- Dotation IMP et ventilation prévisionnelle en référence aux missions particulières.

2. Gestion des personnels :

- Point de situation sur les arrivées et les départs

II. Organisation financière et comptable

1. Approbation de la signature de contrats et convention pour l'année scolaire 2022-2023
2. Approbation de la signature pour les admissions en non valeur
3. Approbation de la signature pour le bilan des sorties
4. Approbation des Tarifs de restauration
5. DBM pour vote

III. Questions diverses :

Les bilans d'activité de l'Association et de la Section sportive sont présentés à la demande des professeurs d' E.P.S. De même, une demande de subvention de 2000,00€ sera effectuée auprès du Conseil départemental pour financer une nouvelle action de la section sportive. Celle-ci est elle – même présentée pour validation aux membres du C.A.

Fonctionnement des instances

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est présenté aux membres du conseil d'administration dans son détail, il leur est demandé d'approuver ce dernier.

Acte n° 1 21/06/22	Adoption de l'ordre du jour du présent conseil d'administration		
Votants : 12	Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0

Les membres du conseil d'administration ont été destinataires du compte rendu du 29/03/2022. Il est demandé aux membres votants de procéder à l'approbation de ce dernier.

Acte n° 2 21/06/22	Approbation du procès verbal du conseil d'administration du 29 03 2022		
Votants : 12	Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0

I. Action éducative et pédagogique

1. Préparation de la Rentrée 2022 :

- DHG – Présentation de la structure prévisionnelle ajustée des effectifs connus.

Les effectifs prévisionnels sur les différents niveaux d'enseignement sont arrêtés en date d'aujourd'hui comme suit :

PREV. DOS	PREVISIONS R2022			NIVEAUX ENSEIGNEMENT
	EFFECTIFS JANVIER 2022	PREVISIONS ETAB. R2022	PREVISIONS JUN R2022	
				CM2 SECTEUR
86	106	88	97	6EME
107	97	110	110	5EME
100	100	104	100	4EME
99	113	99	100	3EME
13	13	13	13	ULIS
405	429	414	420	TOTAL

Les effectifs prévisionnels sur les différents groupes de Langues vivantes et option LCA Latin sont arrêtés en date d'aujourd'hui comme suit :

PREVISIONS R2022			LV/LCA ET GROUPES
EFFECTIFS PREVUS R2022	NBRE GROUPES	EFFECTIF MOYEN	
10	1	10,00	6EME BILANGUE ALLEMAND
7	1	10	5EME BIL
3			5EME ALL2
76	3	25,33	5EME ESP2
24	1	24,00	5EME ITA2
6	1	6,00	5EME LAT
			4EME BIL
			4EME ALL2
82	3	27,33	4EME ESP2
28	1	28,00	4EME ITA2
5	1	5,00	4EME LAT
11	1	11,00	3EME BIL
			3EME ALL2
74	4	18,50	3EME ESP2
25	1	25,00	3EME ITA2
15	1	15,00	3EME LAT

- Incidences sur la gestion des postes des personnels enseignants (VOIR DOCUMENTS ANNEXES)

L a structure en termes de répartition de moyens horaires reste inchangée. Ainsi nous aurons :

- 4 classes de 6ème
- 5 classes de 5ème
- 4 classes de 4ème
- 5 classes de 3ème.

Au niveau du TRM, il apparaît que nous avons une situation qui se précise mais qui reste incomplète.

En effet, sur les 8 postes partagés entrants, 2 d'entre eux ne sont pas définis en termes de partage (E .P.S et Espagnol). Cette situation est problématique dans la mesure où elle bloque tous les échanges à effectuer entre établissements concernés.

Actuellement en TRM, nous avons le constat suivant :

- ✓ 10 quotités d'exercice partagé dont :
 - 6 personnels en CSR (en entrant)
 - 2 personnels en C.S.D (en sortant)
 - 2 personnels stagiaires dont 1 alternant 6h00
- ✓ 1 création de poste en mathématiques
- ✓ 2 nominations définitives en histoire géographie
- ✓ 1 support d'enseignement pour un professeur stagiaire M2 (quotité de 50%) en E.P.S couplé avec une autre quotité à mi-temps.
- ✓ 1 support d'enseignement pour un professeur contractuel alternant en lettres modernes très préoccupant.

- Dotation IMP et ventilation prévisionnelle en référence aux missions particulières

Lors de cette année scolaire, la répartition de I.M.P s'est distribuée comme suit. Les professeurs concernés par ces Missions Particulières ont été destinataires d'une lettre de mission. Conformément aux directives institutionnelles relatives à leur attribution, le chef d'établissement procédera en cette fin d'année scolaire à des entretiens de bilan d'activité. Il appartient au chef d'établissement de renouveler une mission, ou de proposer une modification de celle -ci ou de décider d'une nouvelle attribution.

TABLEAU DE REPARTITION DES IMP A LA RENTREE 2021 – PROPOSITION AU 09 07 2021

DESIGNATION DE LA MISSION PARTICULIERE R2021	BUDGET		PROFESSEUR EN CHARGE MISSION PARTICULIERE
	TAUX	EQUIVALENT HSA	
PARCOURS AVENIR 3EME	001	0,25	M CORDINA
PARCOURS AVENIR 3EME	001	0,25	MME BON
PARCOURS AVENIR 3EME	001	0,25	MME SOULAS
PARCOURS AVENIR 3EME – COORDINATION	002	0,50	MME SOULAS
PARCOURS AVENIR 3EME	001	0,25	M CASSE
PARCOURS AVENIR 3EME	001	0,25	MME PHILIS
COORDINATION EPS	003	1,00	MME JOUBERT
REFERENTE CULTURE	002	0,50	MME MAVILLA
REFERENTE CULTURE	002	0,50	MME PACROT
CHORALE	002	0,50	M MENDES
REFERENT NUMERIQUE	003	1,00	M BAROU
REFERENT NUMERIQUE	002	0,25	M MENDES
AIDE AUX ELEVES EN DIFFICULTE – CYCLE 3	002	0,50	MME ETIEMBRE
AIDE AUX ELEVES EN DIFFICULTE ADAPTATIONS CYCLE 4	002	0,50	MME ETIEMBRE
AIDE AUX ELEVES EN DIFFICULTE/DISPOSITIF FLUENCE	002	0,50	M MANOUBI
SECTION SPORTIVE	003	1,00	MME JOUBERT
TOTAL	DOTATION	8,00	8,00
SOLDE (DOTATION - TOTAL IMP REPARTIES)		0	IMP VENTILEES NON OBLIGATOIRES AU NIVEAU REGLEMENTAIRE

La dotation ayant diminué d' une Unité à taux 3, il a été décidé en janvier de compenser cette perte par l'attribution d'heure de service en Activité en Responsabilité d' Établissement.

2. Gestion des personnels :

• Point de situation sur les arrivées et les départs

- Au niveau des personnels A.E.D, nous avons constaté une diminution de la quotité attribuée (3.5 postes en lieu et place de 4) mais parallèlement un maintien du renfort provisoire de 0.75 poste. La nouvelle quotité à pourvoir est donc de 4.25 postes au total. Mme GUNES Neslihan et Mme ZIAD Emilia renouvellent leur contrat respectivement pour les valeurs d'un temps plein et d'un quart temps.
En revanche Messieurs ALFONSO, MUSTAFA, VILLETTE et Madame IDIR ne renouvelleront pas le leur. Nous sommes donc en période recrutement de 3 personnels à temps complet.
- Au niveau des personnels Agents, le mi-temps thérapeutique de Mme PORTAILLER est renouvelé et nous demanderons l'attribution d'un complément de service comme cette année. Les 2 postes de personnels contractuels seront renouvelés et nous attendons les résultats des concours de nos deux chefs de cuisine et adjointe.
- Au niveau des personnels enseignants :
 - En Histoire Géographie, nous allons accueillir deux nouveaux professeurs à titre définitif et envisagé désormais une réelle et nouvelle continuité de travail par cette nouvelle équipe disciplinaire
 - En Mathématiques, un nouvel enseignant a été nommé mais il n'est pas affecté en T.R .M, actuellement, sur le poste de Mme BEAUQUIS qui a obtenu sa demande de détachement pour une mission d'enseignement à l'étranger.
 - En lettres, la situation observée inquiète le chef d'établissement qui a transmis, le 20/06/2022, à Mme I.A – I.P.R de la discipline :

- L'état des lieux envisagé pour la rentrée 2022
- Ses propositions en termes de G.R.H sur la discipline

Le message adressé par Mme GIRAUDEAU à Mme MORTELLARO est le suivant :

« Madame l'I;A - I.P.R référente de l'établissement,

Chère collègue,

Je reviens vers vous concernant la préparation de la rentrée 2022 en lettres.

En effet, comme vous le savez déjà, il y aura 2 BMP de 18h00 à pourvoir :

- Mme Mavilla Sanz sera en congé formation l'année scolaire 2022 - 2023. M Henssein, TZR Loire sud, en lettres modernes, serait en mesure de la remplacer puisqu'il n'a obtenu aucune affectation définitive.

- Mme Suzat m'a confirmé qu'elle avait effectué les démarches pour l'obtention de son Congé Longue Maladie l'année prochaine, elle envoie les certificats médicaux au service compétent demain.

Concernant ce BMP, Mme Pacrot,, qui sera en temps partiel à 80%, reprendra les heures de Latin et il restera donc une quotité de BMP de 18h00 à pourvoir au 01/09/2022...

Pour couvrir ce besoin, il serait bien que Mme Soubité, professeur contractuel, qui est volontaire pour revenir exercer sur le collège, soit nommée sur ce BMP.

Pensez vous que cette solution soit possible ?

Cette option serait vraiment la bienvenue dans la mesure où Mme Soubité est aussi comédienne et intervenante Théâtre et elle pourrait ainsi suppléer Mme Mavilla dans la conduite de l'Atelier de pratique artistique.

J'en profite pour vous transmettre en pièces jointes les projets EAC théâtre et lettres déposés sur Adage le 17 06 2022.

Enfin je vous alerte que s'affiche depuis une semaine sur notre TRM, deux quotités apparaissent :

- un bloc de 08h00 en HP qui pourrait se transformer un bloc de 09h00 d'exercice (1 HSA)
- un bloc de 06h00 en HP alternant 6 h qui ne représente aucune quotité d'enseignement quelconque... Et pour répartition hebdomadaire....

L'année dernière nous avons deux journées de répartitions sur la semaine... C'est absolument inadapté en termes pédagogiques !

Comment faire pour ne pas avoir cette situation en R.E.P ?

En vous remerciant de votre attention,
N'hésitez pas à me recontacter pour un échange sur ces différents sujets. »

- Au niveau des personnels d'encadrement :

Nous sommes en attente de 2 nouvelles nominations sur :

- Le poste de Principal Adjoint
- Le Adjoint gestionnaire qui se voit définitivement transformé en un poste d'Attaché.

De plus et pour information Mme MAYOU, C.P.E devant être à partir du 26/09/2022 pour une durée prévisionnelle de 3 mois, les services académiques en ont été informés et s'attachent à pourvoir une suppléance sur le poste de CPE.

II. Organisation financière et comptable

1.Approbation de la signature du contrat avec la société « ADVIZEO » pour l'année scolaire 2022-2023

Acte n° 3 21/06/22	Autorisation de signature pour le contrat avec la société « Advizeo »		
Votants : 12	Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0

Mandat ADVIZEO : convention mandat pour la transmission, le traitement, le stockage et l'exploitation des consommations d'énergies vers département de la Loire via le logiciel Advizeo

2.Approbation de la signature du contrat avec la société « sesamath » pour l'année scolaire 2022-2023

Acte n° 4 21/06/22	Autorisation de signature pour le contrat avec la société « sesamath »		
Votants : 12	Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0

Cette application a été produite par l'association « SESAMATHS » qui crée et publie :

- d'autres outils logiciels pédagogiques numériques,
- des contenus disciplinaires, en mathématiques, gratuits, en ligne,
- des manuels scolaires.

Pour pouvoir utiliser l'application SACOCHE, il est demandé aux membres du conseil d'administration d'approuver la demande d'autorisation de signature de la convention avec ce partenaire professionnel.

3. Approbation de la signature pour les admissions en non valeur

Acte n° 5 21/06/22	Le conseil d'administration approuve l'admission en non valeur d'une créance de cantines datant de 2021 : - 24.86€ le débiteur étant insolvable.		
Votants : 12	Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0

4. Approbation de la signature pour le bilan des sorties

Acte n° 6 21/06/22	Approbation de la signature pour le bilan des sorties		
Votants : 12	Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0

5. Tarifs de restauration 2023

Acte n° 7 21/06/22	Tarifs de restauration 2022-2023		
Votants : 12	Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0

Sur délibération de la CP du département de la Loire, le CA adopte les modifications des tarifs de la restauration 2023 :

- Le tarif des extérieurs passe de 5€ à 5.50€
- Le taux de reversement des charges passe de 13% à 15%

6. DBM

Acte n° 8 21/06/22	Suite au départ d'une COP du collège le Ca Adopte la DBM n°12 réduisant les prévisions de loyer : AP : -351€ 0LOYER ALO : -415€ 0CHALOY		
Votants : 12	Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 1

Dès la rentrée de septembre 2022, le logement occupé en COP Convention d'Occupation Précaire, sera mis à la disposition du gestionnaire nouvellement nommé.

M. Pichon et M. De Bayle quittent à 18h50.

III. Questions diverses

Mme Philis montre en Annexes :

- le bilan de l'A.S,
- le bilan de la Section Badminton et un courrier pour demander une subvention pour la section Badminton.
- Le texte adressé à la Direction du département de la Loire joint à la demande de subvention effectuée au titre de l'année 2022 – 2023.

départementale (elle a fini 1^{ère} au championnat district), l'équipe 2 finit 5^{ème} (après repêchage du district). C'étaient essentiellement des élèves de la section qui venaient également sur des créneaux AS. Une élève Emma Mercier a accepté de compléter une équipe pour les finales. LENZO ARIANTI a été validé jeune arbitre officiel district et Loire.

Perspectives 2022-2023 en badminton :

- 2 créneaux loisirs badminton
- 1 créneau compétition badminton pour avoir un groupe d'élèves plus important qui part sur les compétitions et créer un créneau où les jeunes ne viennent pas seulement jouer mais également apprendre.

STEP avec Madame PHILIS :

Effectif régulier de 30 gymnastes tous les mardis. Des entraînements ponctuels ont été rajoutés le mercredi, à l'approche des compétitions.

Formation de juge en décembre à Pierre Joannon : une vingtaine d'élèves y ont participé. De nombreuses validations niveau district.

Championnats de la Loire en février : les équipes de Pierre Joannon se classent 1^{ère} et 2^{ème} (sur 8 équipes) en catégorie open ; 2^{ème} et 6^{ème} en catégorie établissement (sur 8 équipes). L'équipe 1 se qualifie pour le championnat académique. Lucie Gay-Peiller, Anaëlle Dajoux et Lucie Gomez sont validées juges départementales.

Championnats académiques en mars : Pierre Joannon se classe 2^{ème} (à 0,65 pts des 1^{ères}), repêchées pour le championnat de France. Zoé Gomez, Lina Riah sont validées juges académiques. Camila Ganounest validée coach académique.

Championnats de France à Nice en juin : Camila, Aylana, Mathilde, Pauline, Anaëlle, Gabriele se classent 3^{èmes} et prennent la médaille de bronze, après une prestation quasi parfaite en finale. Zoé est validée juge nationale.

Spectacle de fin d'année : 24 filles et un garçon (Mathys) ont présenté leur chorégraphie sur scène devant 200 personnes.

Remarque : les lycéennes de Claude Lebois, anciennes élèves de Pierre Joannon, entraînées par Mme Philis, sont Championnes de France 2022. Plusieurs d'entre elles sont venues aider ou ont conseillé les collégiennes. Un vrai partenariat, qui a encore certainement de beaux jours à venir.

Perspectives 2022-2023 en step :

- Garder la dynamique (40 licenciés environ).
- Entraînement le mercredi pour avoir un temps d'entraînement plus long (1h30 au lieu d'1h).
- Au niveau sportif : confirmer les bons résultats en open (débutant). Se qualifier pour les France en établissement, mais peut-être un engagement en excellence (catégorie supérieure) imposée par le règlement (à confirmer). Equipe 1 déjà constituée avec 4 filles médaillées qui restent au collège + Zoé qui intègre l'équipe.

FOOT avec Mme Philis :

Entraînement tous les jeudis sur les plateaux extérieurs.

Une trentaine d'élèves présents régulièrement, avec une forte majorité de benjamins, quelques filles, de moins en moins de minimes au fil des semaines.

Pas de compétition : avec le covid, une seule journée de compétition proposée, mais pas assez d'élèves motivés pour faire une équipe.

Perspectives 2022-2023 en foot :

- Conserver cette pratique loisir sur la pause de midi
- Participation aux compétitions en benjamins.

BASKET avec Monsieur RULLIERE :

Entraînement tous les mercredis sur les plateaux extérieurs pendant le COVID et dans le gymnase à la fin de l'année.

Une vingtaine d'élèves présents en moyenne, avec une dizaine d'élèves très motivés et présents à chaque fois.

Une majorité de minimes et peu de benjamin(e)s. Attention, l'effectif peut baisser l'année prochaine si les 6^{èmes} ne sont pas motivés.

Pas de compétition : une seule journée proposée en fin d'année scolaire mais un manque d'élèves dans les autres collèges.

Perspectives 2022-2023 en basket :

- Assurer la relève en début d'année : promouvoir l'activité pour les 6^{èmes} et les 5^{èmes}.
- Reprendre les compétitions pour garder l'engagement des élèves présents cette année (surtout les 4^{èmes}).

Autres temps forts de l'AS :

- Journée du sport scolaire : lundi 20 septembre. Formule identique aux années précédentes. Tout le matin était consacré à la découverte des activités de l'AS pour tous les élèves de 6ème. Chaque élève pratiquait 2 activités différentes au choix, encadrées par des élèves « tuteurs » membres de l'AS en 2020-2021
- Sortie Terre de Jeux : mercredi 13 octobre, à Andrézieux. 15 élèves ont découvert des sports olympiques : laser run, rugby, escrime, break dance. En présence d'Elodie Clouvel, médaillée olympique. Un après-midi très positif !
- Cross de la Loire : à Andrézieux, mercredi 24 novembre. Une vingtaine d'élèves ont participé. Zoé Meley termine dans le top 10.
- Raid : annulé le 8 juin, à cause de la pluie. Il y avait 15 élèves inscrits.
- Spectacle de fin d'année : lundi 13 juin, salle Planchon, avec théâtre et chorale. 30 participants.
- Fête UNSS de fin d'année : prévue le 17 juin. Tournoi de badminton profs/élèves de section sur la pause de midi. Puis ateliers l'après-midi avec les activités de l'AS (volley, basket, bad, flashmob, foot). Fin de la fête avec remise de récompenses aux élèves méritants et goûter.

Perspectives générales 2022-2023 :

Après 2 années Covid, retrouver une vraie dynamique à la fois dans la compétition et dans la formation (jeunes officiels : arbitres, juges) dans toutes les activités proposées à l' A.S.

ANNEXE 2 - Bilan Section Sportive scolaire BADMINTON / Année scolaire 2021-2022

Encadrement	<p><u>Responsable</u> : JAKOB Léa LAFORGE Anne</p> <p><u>Intervenant du club</u> : GERBOT Sylvain</p>	
Participants	2021-2022 : 15 élèves, 7 filles et 8 garçons, sur les niveaux 6 ^{ème} et 5 ^{ème} .	<p>Un manque d'assiduité pour 1 élève.</p> <p>Rentrée 2022 : 16 élèves prévus (7 F /9 G)</p> <p>5 départs : 1 déménagement 1 refus de continuer 3 pour manque de progrès</p>
Organisation des entraînements	<p>Heures hebdomadaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Mardi 16h30 -18h. (manipulation raquette) ➤ Jeudi 15h – 16h30. (déplacements) <p>Remplacement occasionnel de Mr Gerbot pendant son arrêt par Léo PETIT (ancien élève de PJ)</p>	
Objectifs du projet	<ul style="list-style-type: none"> • Valoriser l'image de l'élève au sein de l'établissement • Découvrir ou se perfectionner en BADMINTON • Associer les valeurs fondamentales de ce sport : tolérance, engagement, respect, solidarité, esprit de groupe. • Développer la responsabilité des élèves en les formant à l'arbitrage 	<ul style="list-style-type: none"> • Compétences + appréciations inscrites dans le bulletin trimestriel. De bonnes compétences dans l'ensemble • Film début d'année : beaucoup de progrès pour 11 élèves de la section • 1 élèves ont été validés JEUNE OFFICIEL DEPARTEMENTAL
DÉTECTION pour 2022-2023	<p>Candidats sont retenus selon 2 critères :</p> <p>Critère sportif : séance spécifique de tests physiques. Savoir-être : bon comportement général.</p>	<p>Détection effectuée le 11 mai 2022.</p> <p>23 candidats se sont présentés. Seulement 4 élèves de CM2 (3 garçons + 1 fille).</p>
Matériel	Achat de raquettes haut de gamme et de volants plastiques et hybrides	<p>Rentrée 2022 = achat de tee-shirts de compétition. Une demande mairie d'un traçage de 7 terrains (ce qui nous permettrait d'accueillir plus d'élèves en section à la rentrée 2023)</p>
Objectifs Et Résultats	<p>Engager 3 équipes benjamins mixtes au championnat de district établissement.</p> <p>Amener des élèves ayant débuté le BADMINTON au sein de la section à la pratique en club.</p>	<p>Les 3 équipes ont participé au championnat district établissement: Equipe 1 = championne district Equipe 2 = 4ème Equipe 3 = 6^{ème}</p> <p>L'équipe 1 et 2 ont été qualifiées pour le championnat de la Loire établissement (pas d'excellence en benjamins) : Equipe 1 = championne de la Loire Equipe 2 = 5ème</p> <p>2 élèves devraient s'inscrire au club.</p>
PROJETS 2022-2023	<p>Détection :</p> <p>Ouvrir aux 4 niveaux Faire venir les écoles primaires plus tôt dans l'année (faire coïncider avec l'accueil des CM2) sur un créneau section (jeudi) pour faire vivre l'activité ; Distribuer les inscriptions et flyer à cette occasion. Communiquer via cybercollège la date de la détection (pas seulement papier)</p>	<p>Voyage et évènements :</p> <p>Reconduction du tournoi de Noël Reconduction de la sortie à Padel Shot en fin d'année (découverte Padel) Reconduction du tournoi prof/élèves lors de la fête de l'AS Projet Formation arbitre juge de ligne Projet Voiron : 2 jours, assister à un championnat international U19 et participation juge de ligne pour les 4^{èmes}</p>

ANNEXE 3 – TEXTE ADRESSE A LA DIRECTION DE L'ÉDUCATION DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

« Nous sollicitons l'aide du conseil départemental de la Loire en effectuant une demande de subvention via la plateforme e-partenaires pour assurer les frais liés à notre section sportive badminton que ce soit en termes de matériel mais également de projets fédérateurs autour du sport.

Nous souhaitons apporter une dimension supplémentaire à notre section en permettant à nos élèves de vivre des expériences nouvelles et riches pour leur vie de citoyen. Cela passe par une formation de juge de ligne afin de leur permettre de participer à un tournoi international U19 pour mettre en pratique leurs apprentissages théoriques.

Ce séjour avec une nuitée leur permettrait à tous de s'ouvrir à des cultures différentes et d'aller au contact du sport de haut niveau. Pour les élèves non validés en juge ou trop jeunes (6èmes), ils pourraient être de jeunes reporters en interviewant les sportifs internationaux en anglais.

Par ailleurs, nous souhaitons poursuivre notre projet de découverte des activités sportives avec une initiation au padel en sortie de fin d'année. C'est pourquoi nous sollicitons une subvention de l'ordre de 2 000€ cette année. »

Ce texte est soumis à l'avis des membres du C.A

Avis n° 1 21/06/22	Texte d'accompagnement joint à la demande de subvention 2022 - 2023 et adressé par l'établissement à la Direction du service d'Éducation du département de la Loire.		
Votants : 10	Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 0

L'ordre du jour étant épuisé la séance du conseil d'administration est levée à 19 h 00 .

A SAINT-CHAMOND, le 21/06/2022

Le Président du Conseil d'administration	Le secrétaire de séance
 I. GIRAudeau	S. PHILIS

